

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 14 décembre 2020, à vingt heures quatorze minutes (20 h 14) par vidéoconférence, sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
M. Benoit Lussier  
M. Jérôme Dionne  
M. Alexis Beaupré  
M. Éric De Courval  
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-12-147

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour *Adopté*.

2020-12-148

Adoption de la première programmation de la TECQ 2019-2023

ATTENDU que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par Mme Gaétane Trudel et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
  - La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
  - La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
  - La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
  - La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. *Adopté*
- Le projet du règlement de la taxation pour l'exercice 2021 est déposé et un avis de motion est donné par M. Benoit Lussier qu'à la séance de janvier, il sera adopté.

2020-12-149

Clôture de la séance

M. Éric De Courval propose la levée de la séance vingt heures dix-sept minutes (20 h 17).

---

Marc-André Gosselin  
Maire

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière